

Motion votée le 31 janvier 2009 par la CSS4 (Commission des sciences humaines) de l'IRD

Dans son discours du 22 janvier, le président Sarkozy a annoncé une accélération des réformes en cours dans la recherche et l'enseignement supérieur, dont la transformation du CNRS en instituts n'ayant plus qu'une fonction d'agence.

À l'IRD, les bouleversements qui touchent le monde de la recherche sont déjà en place :

- Politique d'UMRisation à marche forcée entraînant un déplacement des activités de l'IRD vers les universités dans des conditions qui menacent ses missions de recherche fondamentale sur le développement en partenariat avec les pays du Sud ;
- Création d'une agence de moyens, l'AIRD, sans moyens propres, qui vit aux dépens de l'IRD (personnel, budget, locaux) ;
- Déménagement physique de l'institution, sans avantage perceptible, qui a entraîné le départ d'une partie de son personnel administratif et la perte de son savoir-faire professionnel, aux dépens de la bonne marche de ses activités.

À ces mesures s'ajoutent :

- la réduction inquiétante des postes ouverts au concours de chercheurs 2009 (8 postes CR2, 0 poste CR1) ; un seul poste fléché CR2 est ouvert en sciences sociales ;
- l'affectation de 3 postes à des « chaires d'excellence » ; ces recrutements correspondent à des postes de maîtres de conférences qui seront affectés aux universités au bout de 5 ans. Aucune garantie n'a été donnée quant à l'adéquation effective de ces postes aux missions de l'IRD.

La CSS4 se mobilise contre ces mesures en votant :

- l'expression, à l'égard de notre Direction, de notre vive inquiétude quant à l'évolution actuelle de l'IRD et aux orientations futures de la recherche au Sud ;
- la demande de précisions sur le faible nombre de postes à l'IRD en général et dans la CSS4 en particulier ;
- la revendication de l'ouverture de postes complémentaires en 2010.

Dans le cadre de ces réformes qui touchent le monde de la recherche et de l'enseignement supérieur en général, la CSS4 soutient les motions adoptées par la coordination nationale des universités le 22 janvier :

- condamnant "la mise en place d'une politique d'affaiblissement structurel de l'enseignement et de la recherche, la précarisation des personnels de toutes catégories", et
- exigeant "le rétablissement des postes supprimés, un plan pluriannuel de création d'emplois statutaires dans les universités et les grands organismes de recherche, et la réforme de la formation et des concours de recrutement des enseignants du premier et du second degré".

Motion adoptée par 18 votes Pour, 0 vote Contre, 1 Abstention.

(7 membres de la CSS4 n'ont pas pu prendre part au vote)